



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Joël MEKHANTAR	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Lucien BRENOT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiâ MASLOUHI
M. Michel ROTGER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Rémi DELATTE	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAÏT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Actualisation des conventions d'entretien de la voirie communautaire avec les communes concernées

A la suite de la dernière convention établie en 2005 et qui arrive à terme au 31 décembre 2008, il est proposé d'actualiser les conventions d'entretien de la voirie communautaire au niveau des coûts d'une part, et des nouvelles infrastructures d'autre part.

Cette convention a pour objet de confier, conformément à l'alinéa 1 de l'article L. 5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les travaux d'entretien courant des voies d'intérêts communautaire située sur le territoire de la commune telles que définies à l'article 1-2 supra.

Les travaux d'entretien confiés à la commune doivent permettre d'assurer la continuité du service public concernant l'entretien des voies d'intérêt communautaire, de les maintenir au niveau des prestations actuelles, et de garantir les normes de sécurité pour les usagers.

L'entretien courant de la voirie comprend notamment le balayage, le lavage, le salage, le déneigement, le marquage au sol, la maintenance des équipements de jalonnement et de signalisation, les réparations ponctuelles de chaussée.

La convention ne s'étend pas aux gros entretiens, aux travaux de réfection complète ou partielle des voies ou portions de voies concernées, pour lesquels le Grand Dijon peut agir seul ou par conventions distinctes avec le prestataire de son choix.

Les voiries concernées sont celles supportant les circulations – hors pistes cyclables – et les voies dédiées au site propre des transports urbains.

Le Grand Dijon a signé, avec les collectivités, une convention d'entretien des voiries d'intérêts communautaire effective à compter du 1er janvier 2008.

Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année 2009 et ce pour une durée d'un an.

Cette convention pouvant être reconduite trois fois dans les mêmes termes par décision notifiée par le Grand Dijon à la commune concernée, 3 mois avant l'échéance annuelle.

L'actualisation des montants des prestations a été établie en 2009 et sera actualisée suite à l'application de l'indice TP 09 ter (travaux d'entretien des voiries et d'aérodromes) pour chacun des territoires.

TABLEAU DES MONTANTS PAR COMMUNE

COMMUNE	CATEGORIE	MONTANT NOUVEAU
DIJON	voirie & site propre bus	76 645,50 €
LONGVIC	voirie	48 278,38 €
ST APOLLINAIRE	voirie & site propre bus	23 015,69 €
CHEVIGNY	voirie & site propre bus	12 575,10 €
QUETIGNY	voirie & site propre bus	6 191,00 €
TALANT	site propre bus	22 492,05 €
CHENOVE	site propre bus	2 985,60 €
BRETENIERE	voirie	4 510,89 €

Vu l'avis du bureau

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

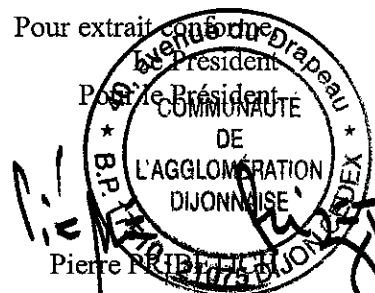
- **d'approuver** actualisation des conventions d'entretien de la voirie communautaire avec les communes concernées
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 JUIN 2009



Pour extrait



Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le

Déposé en Préfecture le 26 JUIN 2009